

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	20.06.2022	2022-326	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 12 DU 20.06.2022

29 questions, numérotées de 2022-324 à 2022-352

DELIBERATION

ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2022-332 et 2022-333, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Sybille MANGE, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick MOITRY	Ensemble de la séance
Dominique ARMAND	Lori HELLOCO	
Sophie RENAUDIN	Subay SAHIN	
Nesrin YANAR	Leïla HARDY	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

Excusés :

Absents : Gérard SAMOYEAU – Sylvie DUFOUR – Sybille MANGE – Emmanuelle BERGOT – Pascal CATHERINE – François LEPRINCE (ensemble de la séance)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2022-324 à 2022-331	22	27
2022-332 à 2022-233	21	26
2022-334 à 2022-338	22	27
2022-339 à 2022-352	21	26

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
14.06.2022	18H45	Yvette LERICHOMME	20H55	22.06.2022	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	20.06.2022	2022-326	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T

présenté par

Leïla HARDY

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Education		11	08.06.2022	1	
POLE 4 Commission Finances		11	08.06.2022	23	
CONSEIL	Séance	12	20.06.2022	N° d'ordre	N° délibération
				3	2022-326

OBJET	ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2022
--------------	--

DL/JS

Chers Collègues,

La Ville a en charge l'organisation et la gestion des temps périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune. Ces temps comprennent les accueils du matin, du midi et du soir. L'inscription et la présence des enfants aux différents temps donnent lieu à la perception ou non, auprès des familles, de tarifs dont les montants sont réactualisés et fixés par le Conseil Municipal.

Ces tarifs sont restés inchangés depuis 2018. L'évolution des prix liés notamment à l'augmentation des coûts des produits alimentaires et des énergies conduit à proposer une augmentation des tarifs.

Les tarifs des accueils périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2022 peuvent se présenter comme suit :

RESTAURANTS SCOLAIRES Maternelles et Élémentaires			Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2022 En € T.T.C.
Enfants flériens et classes spécialisées	Fréquence	Régulière 2,3 ou 4 repas/semaine	3,15
		Ponctuelle 1 repas/semaine ou non inscrit	3,35
Enfants hors Flers (sauf classes spécialisées) et personnel communal et assimilés participant aux activités des écoles			4,50
Tarif spécifique « panier repas » enfant de Flers			1,60
Tarif spécifique « panier repas » enfant hors Flers			2,20
Adultes et passagers			6,40

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	20.06.2022	2022-326	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

ACCUEILS MATIN, SOIR Maternelles et Élémentaires			TARIFS applicables au 1^{er} septembre 2022	
			Présence	
			Régulière	Exceptionnelle (Absence de préinscription, besoin ponctuel des parents...)
Matin	Maternelles		0,65	
	Elémentaires			
Soir	Maternelles		0,75	
	Elémentaires	16 h 15 - 17 h 30		
		17 h 30 - 18 h 15	0,35	

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUE